

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/01/22-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la délibération n°2012/09/25-03 du conseil d'administration en date du 25 septembre 2012, donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la présente délibération n'entre pas dans le champ de la délégation susvisée,

DÉCIDE :

OBJET : Sortie d'inventaire de biens mobiliers dont la valeur HT excède 10K€

Le conseil d'administration approuve la sortie d'inventaire des biens mobiliers suivants :

- « Robot Spotteur Microgrid 2 » détenu par l'Unité de recherche TAGC dont la valeur d'achat s'élève à 87 240,46 € HT,
- Véhicule Citroën C15 immatriculé 13R-2937B détenu par le Service Commun de la Documentation,
- Véhicule Renault Kangoo immatriculé 13N-1997C détenu par le Service Commun de la Documentation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 22 janvier 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

